

L'UFC-Que Choisir alerte sur la qualité de l'eau du robinet en France

Près de deux millions de personnes en France reçoivent une eau non conforme aux réglementations car trop polluée, selon l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, mettant en cause l'agriculture, à l'origine de près de 70% des pollutions.



photo : **ERIC PIERMONT**,

"Si 97,5% des Français ont accès tout au long de l'année à une eau de bonne qualité, en revanche près de deux millions de consommateurs paient, eux, pour une eau non conforme aux critères réglementaires", affirme l'UFC.

"Le cocktail des principaux polluants décelés (pesticides, nitrates, sélénium) met en évidence les graves menaces que la pression agricole fait peser sur la ressource", ajoute l'association.

Les départements les plus touchés par cette eau "contaminée" sont "dans les zones où l'agriculture est la plus intensive: Bassin Parisien (Eure-et-Loir, Loiret, Seine-et-Marne, Yonne), le Nord (Pas-de-Calais) et la Champagne (Marne, Aube)", détaille l'UFC, affirmant que l'utilisation de pesticides dans l'agriculture "n'a pas diminué en 10 ans".

L'association de consommateurs base sa mise en garde sur une enquête qu'elle a menée à partir des résultats d'analyses du ministère de la Santé, commune par commune, sur deux ans. Elle a passé ses résultats au crible de six critères "traduisant les principales contaminations" (qualité bactériologique, teneur en aluminium, radioactivité, pesticide, nitrates et sélénium).

En dehors de l'agriculture, les autres sources de contamination de l'eau (31% de la pollution de l'eau) sont liées "au défaut de traitement (qualité bactériologique, aluminium) et aux contaminations naturelles (radioactivité)". "Elles touchent 1.500 communes et 500.000 consommateurs", indique l'UFC.

Pour mettre un terme aux pollutions agricoles, l'UFC-Que Choisir demande "une protection efficace de tous les captages", "une application du principe pollueur-payeur dans le domaine des pollutions agricoles" et que "les aides de la politique agricole commune (PAC) soient réservées aux modes de production s'inspirant des agricultures intégrées et biologiques".

L'UFC-Que Choisir met à disposition sur son site internet www.quechoisir.org les résultats, commune par commune, de ses relevés.

lien vers l'étude d'UFC-Que Choisir sur l'eau : <http://www.quechoisir.org>

Péret :

Qualité de l'eau potable de la commune de Péret : Bonne

Détail des résultats :

- Sur le critère des nitrates : **Bonne**
- Sur le critère des pesticides : **Bonne**
- Sur le critère du sélénium : **Bonne**
- Sur le critère de la bactériologie : **Bonne**
- Sur le critère de la radioactivité : **Bonne**
- Sur le critère de l'aluminium : **Bonne**

La qualité de l'eau du robinet de votre commune - UFC Que Choisir - Mozilla Firefox

http://www.quechoisir.org/environnement-energie/eau/eau-potable/etude-la-qualite-de-l-eau-du-robinet-de-votre-commune

Recherche sur tout le site quechoisir.org

Accès direct par rubrique

JE M'ABONNE AU SITE

Télécom Multimédia Equipement de la maison Auto Argent Assurance Alimentation Santé Bien-être Environnement Energie Immobilier Logement Droits Justice Commerce Loisirs Tourisme Services Vie sociale

Accueil > Environnement énergie > Eau > Eau potable > La qualité de l'eau du robinet de votre commune - Etude

La qualité de l'eau du robinet de votre commune

Entrez le code postal et/ou le nom de votre commune

Péret 34800

Localiser Effacer

Vert (Bonne)
Jaune (Passable)
Orange (Dégradée)
Rouge (Mauvaise)
Noir (Très mauvaise)

Qualité de l'eau potable de la commune de Péret : Bonne

Détail des résultats :

- Sur le critère des nitrates : **Bonne**
- Sur le critère des pesticides : **Bonne**
- Sur le critère du sélénium : **Bonne**
- Sur le critère de la bactériologie : **Bonne**
- Sur le critère de la radioactivité : **Bonne**
- Sur le critère de l'aluminium : **Bonne**

Risques par polluant

- Nitrates
- Pesticides
- Sélénium
- Qualité bactériologique
- Aluminium
- Radioactivité

Les bons gestes pour les consommateurs

Laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire. Dans le cas où l'odeur est marquée, il suffit de laisser l'eau s'aérer, par exemple dans une carafe ouverte.

Lorsque la concentration en nitrates est comprise entre 50 et 100 mg/l, l'eau ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourissons. Si elle est égale ou supérieure à 100 mg/l, l'eau ne doit être utilisée pour aucun usage alimentaire.